



## **CONCOURS PHOTO** **ATELIER PHOTO BEAUZELLE**

Le photo-club « L'ATELIER PHOTO de BEAUZELLE » organise un concours ouvert à

- Tous les photographes amateurs de la région,
- Tous les collégiens et lycéens.

Le présent règlement expose les conditions de participation à ce concours.

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

Le photo-club « L'ATELIER PHOTO » ci-après dénommé « l'Organisateur », représenté par son bureau, organise du 29 juin 2026 au 20 septembre 2026 et dans les conditions ci-après définies, un concours photo.

### **ARTICLE 2 : PARTICIPATION**

Ce concours est ouvert à :

- tous les photographes amateurs de la région,
- tous les collégiens et lycéens.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION ET REGLES**

#### **1°) La participation**

Ce concours est accessible exclusivement par le réseau Internet.

**Le dépôt des photos est ouvert dès le 29 juin 2026 et jusqu'au dimanche 20 septembre 2026.**

#### **2°) Le nombre de photos**

La participation au concours est limitée à trois photos par personne.

#### **3°) Le cas des photos argentique**

Les photographes qui opèrent en argentique devront envoyer une photo des tirages qu'ils souhaitent présenter. Dans ce cas, il appartient à l'auteur de fournir la photo montée sur son support en 30x45 cm s'il est retenu pour le 1 octobre 2026.

#### **4°) Le thème du concours**

Thème libre Couleur ou N&B

#### **5°) Les modalités techniques**

Pour participer au concours, les participants doivent envoyer 1 à 3 photos dans leur meilleure définition à l'adresse [bureau@latelierphotobeauzelle.fr](mailto:bureau@latelierphotobeauzelle.fr)

Les fichiers ne doivent pas porter de signature.

**Nommage des fichiers : Nom\_Prénom\_Titre.jpg**

**Préciser dans le mail si vous participez en Adulte ou Jeune (Collégiens / Lycéens)**

Les photos seront envoyées en pièce jointe au format « .jpg » dans la meilleure taille disponible en un ou plusieurs messages. Chacun des messages ne doit pas dépasser la limite des 12 Mo supportés par la messagerie. Dans le cas où vos fichiers sont trop volumineux vous utiliserez exclusivement le service de transfert de fichiers volumineux [Wetransfer](#) (Transfert gratuit de fichiers volumineux)

Le bureau assure le soutien technique via l'adresse : [bureau@latelierphotobeauzelle.fr](mailto:bureau@latelierphotobeauzelle.fr).

Chaque photo reçue fera l'objet d'un accusé réception par mail sous 48h.

En envoyant sa photo, le participant reconnaît avoir lu le présent règlement et en accepter les termes.

En particulier, le participant assure :

- qu'il est l'auteur de la photo,
- qu'il détient le cas échéant le droit de publication si les personnages représentés sont reconnaissables.

L'Organisateur se réserve la possibilité de supprimer des photos qu'il juge non acceptables (images à caractère injurieux, obscène, vulgaire, diffamatoire, menaçant, pornographique ...) et n'aura pas à justifier ses décisions. Par soucis d'indépendance, le bureau du photo-club « ATELIER PHOTO », organisateur, ne participe pas au concours. Pour être visualisée dans la galerie du concours sur le site du photo-club, chaque photo reçue est réduite par le photo-club à l'aide de Photoshop, la hauteur de chaque image sera réduite à 768 pixels.

L'ensemble des photos participant au concours sera visible en suivant ce lien : [Galerie du concours](#) à partir du lundi 21 septembre 2026.

#### **6°) La sélection des photos et le vote du jury**

Un jury, composé de personnalités du monde de la photographie Toulousaine, identifiera parmi l'ensemble des photos proposées

- Les 40 photos qui seront imprimées et exposées,
- 3 auteurs adultes qui seront primés,
- 3 jeunes ; collégien ou lycéen qui seront primés.

#### **7°) L'impression des photos**

Les impressions seront effectués par le photo-club sur une imprimante EPSON SC P 5000 et papier Hahnemuhle Photo Luster.

Le nom de l'auteur, le titre de la photo ainsi que le prix remporté seront imprimés en dessous de la photo et montées dans des cadres 30x 45 cm.

Les fichiers haute-définition seront effacés des serveurs fin 2026. La galerie des photos de taille réduite restera en place sur le site du photo-club.

#### **8°) L'exposition**

Les photos sélectionnées seront exposées au centre culturel de Beauzelle Rue de la marquette pendant le week-end du 9 au 11 octobre 2026.

L'exposition sera ensuite transférée à la bibliothèque municipale de Beauzelle jusqu'à fin novembre 2026.

Les photos imprimées seront restituées aux auteurs dès le 1<sup>er</sup> décembre 2026 sur rendez-vous pris par mail à l'adresse du bureau du photo club : [bureau@latelierphotobeauzelle.fr](mailto:bureau@latelierphotobeauzelle.fr)

L'ensemble des photos sélectionnées seront visibles à l'adresse suivante [Galerie du concours](#) à partir du 9 octobre 2026.

Les impressions non récupérées le 31 janvier 2027 seront détruites.

#### **8°) Le vernissage**

Le vernissage aura lieu le **9 octobre 2026 à 18h 30**.

Dès cette date, le palmarès (l'ensemble des photos exposées et primées) sera consultable sur le site du photo club à l'adresse suivante : [Galerie du concours](#)

#### **9°) La remise des prix**

Les prix seront remis aux lauréats désignés par le jury au cours du vernissage.

En cas d'indisponibilité d'un lauréat celui-ci devra contacter l'Atelier Photo pour récupérer son prix.

3 prix seront attribués aux adultes, 3 aux collégiens / lycéens sous la forme de bons d'achats.

Le montant total des bons d'achats distribués s'élève à 400 €.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Chaque participant à ce concours reconnaît le droit à l'Organisateur d'utiliser gratuitement les photos sélectionnées pour être exposées dans la salle du centre culturel de Beauzelle et constituer la galerie sur le site du club.

L'utilisation des photos dans ce cadre ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

### **ARTICLE 5 : RESPONSABILITE**

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, l'attribution des dotations devait être annulée, reportée ou modifiée ou la durée du concours écourtée.

L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur se réserve le droit, de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Aucune autre information que les photos soumises au concours, le nom, prénom, adresse de messagerie des participants n'est stockée sur le site du photo-club.

#### **ARTICLE 7 : ELEMENTS DE PROCEDURE**

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute difficulté qui viendrait naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'Organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment depuis le site en suivant ce lien : [Règlement](#)